

OMPI



WO/CC/46/3
ORIGINAL : anglais
DATE : 1^{er} juin 2001

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

COMITÉ DE COORDINATION DE L'OMPI

Quarante-sixième session (15^e session extraordinaire)
Genève, 31 mai – 1^{er} juin 2001

RAPPORT

adopté par le Comité de coordination

1. Convoqué par le directeur général, le Comité de coordination de l'OMPI (ci-après dénommé "Comité de coordination") s'est réuni au siège de l'Organisation les 31 mai et 1^{er} juin 2001.
2. En l'absence du président du Comité de coordination, M. Rudolf Joó (Hongrie), et des vice-présidents, M. Iftekhar Ahmed Chowdhury (Bangladesh) et Mme América Néstar Santos Riveras (Cuba), la session a été présidée par M. Kálmán Petöcz (Slovaquie), après son élection en qualité de président par intérim du Comité de coordination.
3. Les États suivants membres du Comité de coordination étaient représentés à cette session : Algérie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Égypte, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Ghana, Grèce, Guinée, Hongrie, Inde, Iran (République islamique d'), Japon, Jamahiriya arabe libyenne, Malaisie, Mexique, Nigéria, Ouganda, Paraguay, Portugal, Pays-Bas, République de Corée, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni, Sénégal, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Yémen (52).

4. Les États suivants étaient représentés par des observateurs : Arabie saoudite, Bélarus, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Congo, Croatie, Gabon, Honduras, Iraq, Irlande, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Maroc, Nicaragua, Panama, République démocratique du Congo, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, Thaïlande, Tunisie, Viet Nam (22).
5. La liste des participants figure à l'annexe du présent rapport.

Ordre du jour

6. Le Comité de coordination a adopté l'ordre du jour proposé dans le document WO/CC/46/1.

Nomination des vice-directeurs généraux et sous-directeurs généraux

7. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/CC/46/2.
8. Le directeur général a fait la déclaration suivante :

“Nous poursuivons l'élaboration d'une vision dynamique de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle qui envisage cet organisme sous l'angle non seulement d'une autorité législative internationale ou d'un simple système d'enregistrement mondial mais également d'une organisation profondément impliquée dans les politiques de croissance économique et de création de richesses pour toutes les nations. Mes propositions figurant dans le document WO/CC/46/2 constituent des instruments réalistes et adaptés à la mise en œuvre de cette vision.

“Les collègues dont il est proposé de renouveler le mandat assureront la continuité et le plus haut degré d'efficacité, de compétence et d'intégrité. Les deux personnes dont la nomination est proposée ont pour leur part une expérience vaste et approfondie des politiques et du développement, et j'insiste sur ces deux termes. L'OMPI a lancé nombre d'initiatives et de projets fructueux qui ont eu des répercussions considérables sur le plan des politiques et je suis certain que la nomination des deux personnes proposées favoriserait la diffusion de la propriété intellectuelle et le renforcement du consensus.

“Je propose que M. Philippe Petit (France) soit nommé à compter du 1^{er} décembre 2001 au poste de vice-directeur général laissé vacant par M. François Curchod à l'expiration de son mandat. M. Petit est actuellement ambassadeur, représentant permanent de la France auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

“Permettez-moi de saisir cette occasion pour rendre hommage à François Curchod. M. Curchod sert l'Organisation depuis 1973 avec dévouement, enthousiasme et excellence. Il a toujours fait preuve d'une volonté de coopération sincère et constructive avec tous nos États membres et d'un esprit d'équipe remarquable. Nous saluons ses nombreuses contributions aux travaux de l'Organisation et nous le félicitons pour sa carrière exemplaire de fonctionnaire international au service de la communauté de la propriété intellectuelle.

“Je propose aussi que les mandats de vice-directeur général de M. Roberto Castelo et de M. Shozo Uemura soient renouvelés à compter du 1^{er} décembre 2001.

“Je propose également que les mandats de sous-directeur général de M. Francis Gurry et de M. Geoffrey Yu soient renouvelés à compter du 1^{er} décembre 2001.

“En ce qui concerne M. Thomas Keefer, qui est titulaire d’une nomination à titre permanent, je lui ai demandé s’il accepterait d’abandonner son poste de sous-directeur général moyennant une indemnisation satisfaisante, ainsi qu’il est indiqué au paragraphe 14 du document WO/CC/46/2.

“Je soumetts également à l’approbation du Comité de coordination la nomination de Mme Rita Hayes au poste qui sera laissé vacant par M. Keefer. Mme Hayes est actuellement représentante permanente des États-Unis d’Amérique auprès de l’Organisation mondiale du commerce.

“Puisque certains d’entre vous souhaitent savoir à quoi va ressembler l’organigramme, je me ferai un plaisir de distribuer ce document en temps utile si ces nominations sont approuvées. Afin d’améliorer la répartition des fonctions au sein de la haute direction, je propose de reclasser le poste auquel il est proposé de nommer Mme Hayes. Le Comité de coordination est compétent pour reclasser ce poste dans la catégorie des vice-directeurs généraux. Ce reclassement ne modifierait pas le nombre total de postes au sein de la haute direction, qui resterait de six. Le faible coût de ce reclassement serait pris en charge dans le cadre du budget de l’exercice biennal en cours (2000-2001) et du budget proposé pour le prochain exercice (2002-2003).

“Je souhaite également saisir cette occasion pour rendre hommage à Tony Keefer. M. Keefer travaille à l’OMPI depuis 1981 avec diligence et dévouement. Il a consacré beaucoup de temps et d’attention à la gestion des questions administratives de l’Organisation. Nous le remercions pour sa contribution exceptionnelle aux travaux de l’OMPI et nous le félicitons pour sa carrière remarquable dans la fonction publique internationale.

“En ce qui concerne la durée des nominations proposées dans le document, il me semble approprié que les mandats de toutes les personnes nommées à la haute direction expirent en même temps et qu’ils ne dépassent pas la durée du mandat du directeur général. C’est pourquoi, Mesdames et Messieurs les délégués, je propose que les vice-directeurs généraux et sous-directeurs généraux soient nommés pour la période allant du 1^{er} décembre 2001 au 30 novembre 2003.

“Monsieur le Président, j’espère sincèrement pouvoir compter sur l’appui du Comité de coordination en faveur de mes propositions.

“Je vous remercie.”

9. Les délégations des pays ci-après (énumérés dans l’ordre des déclarations) ont appuyé pleinement les propositions du directeur général : Équateur, Uruguay, Malaisie (s’exprimant au nom du groupe des pays d’Asie et du Pacifique), Venezuela, Madagascar (au nom du groupe des pays africains), Colombie, Fédération de Russie (au nom du groupe des pays

d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale), Chine, États-Unis d'Amérique, Chili, République de Corée, Inde, Argentine, Bulgarie (au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes), Égypte, Sri Lanka, Maroc, Australie, Iran (République islamique d'), Cuba, Suisse, Suède, Japon, Pays-Bas, République populaire démocratique de Corée, Bangladesh, France, Portugal, Algérie, Brésil, Autriche, Danemark, Turquie, Ghana, Espagne, Luxembourg, Canada, Bolivie et Paraguay.

10. Les délégations ont été nombreuses à faire observer que MM. Castelo, Uemura, Gurry et Yu ont contribué de manière appréciable aux travaux de l'Organisation et que la prolongation de leur mandat permettra d'assurer la stabilité et la continuité de la haute direction de l'Organisation.

11. De nombreuses délégations ont aussi rendu hommage au talent, aux compétences et au dévouement que MM. Curchod et Keefer ont mis au service de l'Organisation et ont accueilli favorablement la proposition du directeur général visant à nommer M. Petit et Mme Hayes à un poste de vice-directeur général, après avoir approuvé la proposition de reclassement du poste auquel sera nommée Mme Hayes dans la catégorie des vice-directeurs généraux. La plupart des délégations ont appuyé la proposition du directeur général visant à déterminer l'indemnisation appropriée à verser à MM. Curchod et Keefer pour la durée de leur nomination en qualité de fonctionnaires de l'OMPI restant à courir entre le 1^{er} décembre 2001 et la date applicable de leur départ à la retraite.

12. Après avoir globalement appuyé les propositions du directeur général, certaines délégations énumérées au paragraphe 9 ont fait des déclarations plus spécifiques dont on trouvera un résumé ci-dessous.

13. La délégation de l'Équateur a souligné le rôle important que jouent l'OMPI et la propriété intellectuelle dans les questions de développement. En ce qui concerne les nominations, elle a pris acte des efforts déployés par le directeur général pour faire en sorte que les critères de répartition géographique et de parité hommes-femmes prévalent au sein de l'Organisation.

14. La délégation de l'Uruguay a rappelé qu'elle a toujours été favorable à une plus grande participation des femmes dans les organisations internationales et a aussi déclaré appuyer le maintien d'un équilibre géographique équitable, notamment au sein de la haute direction.

15. La délégation de la Malaisie, s'exprimant au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, a observé que la valeur et l'efficacité d'une organisation dépendent en grande partie de son personnel, de sa gestion et – ce qui est encore plus important – de sa direction. À cet égard, l'OMPI a la chance d'avoir un personnel et des employés très motivés, consciencieux et professionnels. Le groupe des pays d'Asie et du Pacifique s'est félicité de la structure actuelle de la haute direction de l'OMPI, qui comprend trois vice-directeurs généraux et trois sous-directeurs généraux. Le groupe n'est toutefois pas opposé à la proposition du directeur général visant à reclasser un poste de sous-directeur général dans la catégorie des vice-directeurs généraux puisqu'il s'agit de mieux traduire la répartition des fonctions au sein de la haute direction. En ce qui concerne les indemnités à verser au vice-directeur général et au sous-directeur général qui vont quitter leurs fonctions, le groupe des pays d'Asie et du Pacifique a appuyé la proposition du directeur général à condition que cet arrangement soit raisonnable et satisfaisant pour toutes les parties et qu'il soit proportionné aux moyens financiers de l'OMPI.

16. La délégation de la Malaisie a repris à son compte la déclaration du groupe des pays d'Asie et du Pacifique sur la nécessité d'établir un équilibre entre les pays développés et les pays en développement au sein de la haute direction de l'Organisation et a rappelé que l'article 9.7) de la Convention instituant l'OMPI prévoit, entre autres, qu'il doit être "dûment tenu compte de l'importance d'assurer [...] [le] recrutement [du personnel] sur une base géographique aussi large que possible". Le groupe a exprimé sa conviction que les pays d'Asie et du Pacifique et d'autres pays en développement membres de l'OMPI ont des ressortissants capables, compétents et qualifiés dotés de qualités professionnelles suffisamment impressionnantes et remarquables pour pouvoir occuper des postes au sein de la haute direction de l'Organisation. Compte tenu du fait que 82% des États membres de l'OMPI sont des pays en développement ou des pays en transition, le groupe a exprimé le souhait qu'il en soit tenu compte dans les futures nominations au sein de la haute direction de l'OMPI.

17. La délégation du Venezuela a exprimé sa gratitude au directeur général pour les consultations qu'il a tenues avant de soumettre le document contenant des recommandations sur la nomination aux postes de vice-directeur général et de sous-directeur général. Le Venezuela ayant pour principe de promouvoir les femmes à tous les niveaux de la société, la délégation a par conséquent accueilli avec satisfaction la proposition du directeur général de nommer une femme à la haute direction de l'OMPI. La délégation du Venezuela a fait siennes les déclarations de l'Équateur, de l'Uruguay et de la Malaisie, exprimant le souhait qu'une attention particulière soit apportée à la répartition géographique équitable lors des nominations futures. En outre, la délégation a souligné l'importance de nommer des fonctionnaires internationaux sur la base de critères professionnels et moraux.

18. La délégation de Madagascar, s'exprimant au nom du groupe des pays africains, a souligné l'importance que le groupe a attachée aux consultations qui ont précédé la réunion dans la mesure où elles ont permis de renforcer la transparence et la pratique d'un consensus au sein de l'Organisation. La délégation de Madagascar a dit être d'avis que les propositions concernant le renouvellement du mandat des sous-directeurs généraux et des vice-directeurs généraux permettront d'assurer une continuité, ce qui aura pour effet ultérieurement de renforcer l'efficacité. Le choix des nouveaux vice-directeurs généraux reflète un équilibre judicieux entre ces différents éléments que sont les capacités linguistiques et la parité hommes-femmes. Le groupe des pays africains appuie la proposition du directeur général faisant coïncider la durée du mandat des vice-directeurs généraux et sous-directeurs généraux avec le sien propre, dans la mesure où elle garantit les valeurs éthiques de l'Organisation. Enfin, le groupe est favorable à toute formule équitable et mutuellement satisfaisante pour l'OMPI et pour les vice-directeur général et sous-directeur général partants concernant leur indemnisation.

19. La délégation de la Fédération de Russie, parlant au nom du Groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale, a déclaré que, à son avis, le directeur général dispose déjà d'une équipe de haute direction solide. Le groupe se félicite néanmoins des mesures prises par le directeur général pour renforcer encore son équipe, et ce d'autant plus qu'elles font appel à des personnes qui ont l'expérience de l'élaboration des politiques. Le Groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale s'engage donc à soutenir pleinement la nouvelle équipe du directeur général.

20. La délégation de la Chine a dit souscrire à la proposition du directeur général tendant à reclasser un poste de sous-directeur général dans la catégorie des vice-directeurs généraux, étant entendu que ce reclassement vise à mieux tenir compte de la répartition des fonctions au sein de la haute direction de l'Organisation, et que son coût sera pris en charge dans le cadre du budget actuel de l'exercice biennal 2000-2001 et du budget proposé pour le prochain exercice biennal, c'est-à-dire 2002-2003. La délégation a rappelé que, lors de sessions précédentes du Comité de coordination, elle a exprimé l'avis que la Chine est insuffisamment représentée au sein de l'Organisation. Elle espère que la participation croissante de son pays aux activités de l'OMPI sera reflétée au sein de l'équipe de haute direction, et que le directeur général gardera cela à l'esprit et résoudra dès que possible le problème de la sous-représentation de la Chine.

21. La délégation des États-Unis d'Amérique, affirmant sa confiance dans la façon dont le directeur général conduit les affaires et dans la transparence de sa direction, a dit approuver sa compétence à négocier des conditions adéquates pour les hauts fonctionnaires qui quitteront leurs fonctions, conformément au Statut et Règlement du personnel de l'OMPI, à la pratique habituelle des Nations Unies et aux circonstances spécifiques de chaque cas. La délégation se réjouit à la perspective de travailler en étroite collaboration avec le directeur général et son équipe de haute direction alors que l'OMPI continuera de contribuer à faire en sorte que l'innovation et la créativité soient dûment sauvegardées et récompensées.

22. La délégation du Chili a déclaré approuver la compétence du directeur général – en vertu de la Convention instituant l'OMPI – à nommer le personnel, y compris les vice-directeurs généraux et les sous-directeurs généraux, après approbation du Comité de coordination. En ce qui concerne l'indemnisation à proposer au vice-directeur général et au sous-directeur général qui quitteront leurs fonctions, la délégation a évoqué la nécessité de faire preuve de souplesse et de discernement afin de satisfaire les intérêts de toutes les parties.

23. La délégation de la République de Corée a exprimé l'opinion qu'il n'y a pas de transparence dans le recrutement du personnel de l'OMPI, en particulier pour les postes de haute direction tels que celui de vice-directeur général. Elle a indiqué qu'elle n'a pas eu de renseignements pratiques sur les critères ou normes utilisés pour recruter au niveau de la direction ou décider du candidat unique pour un poste de haute direction, et a rappelé que, selon l'article 9.7) de la Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, "[l]a nécessité de s'assurer les services d'agents éminemment qualifiés en raison de leur efficacité, de leur compétence et de leur intégrité doit être la considération dominante dans le recrutement et la détermination des conditions d'emploi des membres du personnel. Il sera tenu dûment compte de l'importance d'assurer ce recrutement sur une base géographique aussi large que possible". En outre, la délégation de la République de Corée pense que les avis de vacance de poste contiennent des exigences telles que compétences et expérience professionnelles dans le domaine de la propriété intellectuelle. Elle a émis des doutes quant au respect, lors du recrutement du personnel de l'OMPI, des règles et principes qu'elle vient d'évoquer. Elle a en outre rappelé que l'article 6.2) des Règles générales de procédure de l'OMPI prévoit que des documents de travail doivent être envoyés en même temps que la convocation, au plus tard deux mois avant l'ouverture de la session, ou dès que possible après. Or, les documents de travail nécessaires n'ont été reçus par la délégation que deux semaines avant la session. La délégation de la République de Corée a également soulevé la question de savoir s'il est réellement nécessaire que l'OMPI reclasse un poste de sous-directeur général dans la catégorie des vice-directeurs généraux, ce qui entraînera un déséquilibre, dans la composition de l'équipe, entre les sous-directeurs généraux et les vice-directeurs généraux. Elle a en outre souligné que la représentation géographique devrait

être respectée lors du recrutement du personnel, non seulement pour la haute direction mais aussi pour le personnel de direction intermédiaire, par exemple les directeurs et chefs d'unité, comme le suppose l'article 9.7) de la Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle et a espéré qu'il sera remédié à la sous-représentation de la République de Corée à l'OMPI.

24. La délégation de l'Inde a souhaité s'associer à la déclaration faite par la délégation de la Malaisie, s'exprimant au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, sur la nécessité de parvenir à un équilibre, au sein de l'OMPI, entre les intérêts des pays développés et ceux des pays en développement. La délégation espère que la nouvelle direction de l'OMPI donnera à l'Organisation la sensibilité aux besoins des pays en développement dans le domaine des droits de propriété intellectuelle qui s'avère nécessaire, tout en tenant la balance égale entre les exigences du marché et celles de l'ensemble de la société. La délégation souhaite attirer l'attention des participants sur le déséquilibre géographique entre pays développés et pays en développement que l'on observe dans le personnel de haute direction de l'OMPI. Elle a ajouté que les impératifs du développement, la propriété intellectuelle en tant qu'outil de développement, la nécessité de renforcer les capacités et, enfin, les nouvelles questions juridiques, techniques et mondiales – autant de questions que le directeur général a pris l'initiative d'inscrire au programme de travail de l'OMPI – touchent les pays en développement. La délégation de l'Inde a demandé instamment que la haute direction de l'OMPI, organisation au service des pays en développement comme des pays développés, reflète ce groupe d'utilisateurs. Elle a également évoqué la croissance régulière et le rôle des pays de la région Asie et Pacifique, s'agissant de leur contribution à la protection du système de propriété intellectuelle à travers le monde et des enjeux que représente pour eux cette protection. Elle a déclaré que l'on trouve dans sa région 60% de la population mondiale, les économies qui manifestent la croissance la plus rapide, et d'importants utilisateurs de la propriété intellectuelle – qui, par ailleurs, lui apportent une contribution considérable. En outre, cette région est dépositaire d'une part essentielle des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et du folklore mondial. L'Inde a énormément bénéficié des activités de l'OMPI. Elle a également contribué à l'élaboration des politiques, à la planification stratégique et à la coopération pour le développement au sein de l'OMPI, ainsi qu'au renforcement des capacités dans d'autres pays de la région Asie et Pacifique. Cette coopération polymorphe a été mutuelle et non unilatérale. La délégation de l'Inde a indiqué que des faits récents importants survenus dans son pays témoignent de la volonté de l'Inde de mettre en place un système de propriété intellectuelle moderne, efficace et efficient. La délégation a rappelé qu'elle a toujours maintenu que l'Asie, et notamment l'Inde, dispose de candidats éminemment qualifiés et compétents, et que lors de sessions précédentes du Comité de coordination, elle a attiré l'attention du comité sur les compétences spécifiques disponibles en Inde. Pour conclure, elle a exprimé le vœu que celles-ci seront prises en compte par le directeur général afin de trouver place dans son équipe de haute direction.

25. La délégation de l'Argentine a indiqué qu'elle appuie le renouvellement du mandat des MM. Castelo, Uemura, Gurry et Yu, ainsi que la nomination de Mme Hayes et de M. Petit aux postes de vice-directeur général. Le professionnalisme et l'expérience des personnes proposées est une garantie de succès et d'efficacité pour les activités et les projets futurs de l'Organisation. La délégation s'est tout particulièrement félicitée de la nomination d'une femme à un poste de haute direction au sein de l'Organisation en la personne de Mme Hayes, dont le talent et le parcours professionnel sont connus de tous.

26. La délégation de la Bulgarie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, s'est dite satisfaite du processus de consultations mené par le directeur général au cours du mois précédent la session du Comité de coordination. Elle estime que le processus a apporté de la transparence au stade final de cette importante sélection de membres de la haute direction de l'OMPI. Le groupe a noté que Mme Hayes et M. Petit viennent tous deux d'un même groupe régional – bien qu'ils représentent des écoles de pensée différentes – et que, de ce fait, la composition de la haute direction reste déséquilibrée du point de vue géographique puisque plus de 50% de ses membres proviennent du même groupe régional. S'il souhaite laisser au directeur général toute latitude pour diriger l'Organisation avec la meilleure équipe, il tient à souligner qu'il peut approuver la nomination des deux candidats en tablant sur le fait que toute modification future de la composition de la haute direction tiendrait compte du principe d'une représentation géographique équitable. De l'avis du groupe, l'équilibre géographique ne doit pas être un but en soi, mais un processus que l'Organisation devrait s'attacher à respecter dans l'ensemble de sa politique du personnel, en même temps que d'autres critères importants prévus à l'article 9.7) de la Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle. S'agissant de la proposition visant à reclasser un poste de sous-directeur général dans la catégorie des vice-directeurs généraux, la délégation de la Bulgarie a indiqué que son groupe estime qu'il serait utile de recevoir, si possible, des renseignements complémentaires sur le raisonnement précis selon lequel ce reclassement s'avère nécessaire. Si le groupe reconnaît qu'il appartient à la haute direction de redistribuer les fonctions entre ses membres de la meilleure façon possible, il souhaiterait recevoir des informations sur l'organigramme une fois que celui-ci sera en vigueur.

27. La délégation de l'Égypte a fait sienne la déclaration de la délégation de Madagascar, parlant au nom du groupe des pays africains. Elle a fait part de sa confiance dans la vision, les choix et la manière dont directeur général gère l'OMPI. Elle se félicite du choix de deux collègues hautement qualifiés et expérimentés dans le domaine diplomatique, qui sont également familiers des questions de propriété intellectuelle à l'échelon international. La délégation se réjouit particulièrement de la nomination d'une femme, ce qui contribuera à remédier au déséquilibre entre les hommes et les femmes aux plus hauts niveaux de l'OMPI. Elle s'est dite convaincue que M. Petit et Mme Hayes apporteront une contribution précieuse à l'OMPI à un moment où l'Organisation, sous l'impulsion du directeur général, entreprend une cure de modernisation qui appelle un renforcement des capacités pour répondre à la demande croissante de services, notamment de la part des pays en développement, qui constituent l'immense majorité de ses membres. La délégation s'est également félicitée de l'intérêt du directeur général pour l'instauration d'un équilibre approprié dans la composition de la haute direction de l'Organisation, conformément au critère de répartition géographique équitable appliqué dans le système des Nations Unies et consacré dans l'article 9.7) de la Convention instituant l'OMPI.

28. La délégation de Sri Lanka a estimé que les propositions novatrices faites par le directeur général en vue de transformer et de moderniser fondamentalement la méthode de gestion et d'exécution des programmes ne peut aboutir et produire les résultats souhaités que grâce à un équilibre général au niveau des nominations. Les pays en développement, et la région Asie et Pacifique en particulier, sont sous-représentés aux niveaux les plus élevés de l'Organisation. La délégation de Sri Lanka a estimé que le moment est venu de prendre très sérieusement en considération les préoccupations de la région et d'étudier cette question à la prochaine occasion.

29. La délégation du Maroc a souhaité s'associer à la déclaration faite par la délégation de Madagascar, parlant au nom du groupe des pays africains. Elle a estimé que toute configuration de la haute direction de l'OMPI doit trouver sa justification dans la politique de l'Organisation. Au moment de décider de la composition de la haute direction, il est indispensable d'établir un lien avec la politique ou la stratégie de l'Organisation. Le principe de la répartition géographique équitable est certes important, mais il est aussi nécessaire d'arriver à un équilibre avec la nécessité de disposer des compétences et de l'expérience requises. La délégation a proposé que des principes et règles soient établis pour la délimitation du nombre des hauts postes afin d'éviter dans l'avenir, c'est-à-dire dans une dizaine d'années, de créer de nouveaux postes. L'établissement de règles précises s'avère nécessaire pour éviter tout abus. La délégation du Maroc a conclu en félicitant le directeur général pour son choix des candidats, fondé sur des critères transparents, acceptables et compréhensibles.

30. La délégation de l'Australie a appuyé sans réserve la proposition de nommer à nouveau M. Francis Gurry au poste de sous-directeur général. Elle a rappelé que M. Gurry a notablement contribué au travail de l'OMPI, en particulier dans des domaines émergents de la propriété intellectuelle et sa nouvelle nomination au poste précité lui permettra de poursuivre son excellent travail.

31. La délégation de la République islamique d'Iran a approuvé la déclaration de la délégation de la Malaisie, parlant au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, ainsi que la déclaration de la délégation de l'Inde. Elle a exprimé l'espoir qu'un équilibre s'établira dans la haute direction de l'Organisation entre les pays industrialisés et les pays en développement d'Asie, tout en espérant que le directeur général tiendra sérieusement compte des attentes des pays en développement de la région Asie dans la perspective de nominations futures.

32. À la suite de diverses observations et questions formulées par les délégations, le directeur général a précisé que l'article 9.7) de la convention instituant l'OMPI ne fait pas seulement état de la répartition géographique mais aussi des critères d'efficacité, de compétence et d'intégrité. Établir un équilibre entre ces deux aspects constitue non seulement une déclaration de principe pour l'Organisation mais aussi une doctrine qu'il convient de respecter scrupuleusement. En ce qui concerne la répartition géographique du personnel au sein de l'Organisation, le directeur général a rappelé aux délégations qu'au début de 1998 l'OMPI comptait environ 68 nationalités représentées contre 88 aujourd'hui. Il a exprimé l'opinion que l'équilibre dans la proportion d'hommes et de femmes n'est pas une fin en soi et a informé le Comité de coordination que, alors qu'au début de 1998 environ 64% du personnel de la catégorie professionnelle était constitué d'hommes, ce chiffre se situe actuellement à 59%. Un pas décisif a été franchi dans la catégorie spéciale D-1 et au-dessus; alors que la proportion d'hommes dans la catégorie spéciale était de 97% au début de 1998, ce chiffre est tombé au-dessous de 85%. À la suite de la déclaration faite par la délégation de la République de Corée, le directeur général a précisé que le personnel du Secrétariat de l'OMPI comprend quatre ressortissants de la République de Corée et il est donc inexact de dire que la République de Corée est sous-représentée dans l'Organisation.

33. La délégation de Cuba a relevé un manque de transparence dans les consultations qui ont abouti à la proposition des candidats. Elle a estimé que la règle 6.2) des règles générales de procédure de l'OMPI n'a pas été respectée, dans la mesure où les propositions relatives aux nominations sont datées du 11 mai 2001 alors que la réunion a été convoquée le 7 mars 2001. La délégation de Cuba a estimé qu'il n'est pas prudent que les États-Unis soient

représentés au niveau de vice-directeur général à l'OMPI compte tenu du fait que ce pays a subi des revers sérieux au sein des commissions techniques du Conseil économique et social de l'ONU, notamment à la Commission des droits de l'homme et dans l'Organe de contrôle des stupéfiants. Elle a estimé que le poste auquel un américain doit être nommé devrait être du niveau de sous-directeur général et que la structure actuelle, comprenant trois sous-directeurs généraux, devrait être maintenue. La délégation de Cuba a appuyé la proposition de nommer une femme à un poste de haute direction et a félicité le représentant de la France ainsi que le membre actuel du personnel de la haute direction déjà en poste dont le mandat est renouvelé. Elle a déclaré que si l'Organisation doit compter quatre postes de vice-directeur général, le principe de la représentation géographique équitable commande que l'Afrique et l'Asie soient représentées au niveau des vice-directeurs généraux. À cet égard, la délégation de Cuba a fait siennes les déclarations de la délégation de la Malaisie, parlant au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, et de la délégation de la Chine, pays qui demeure sous-représenté dans l'Organisation. La délégation a proposé d'examiner la proposition visant à nommer Madame Hayes au poste de sous-directeur général et, en cas d'absence de consensus sur cette proposition, de soumettre celle-ci à un vote.

34. Le directeur général a appelé l'attention de la délégation de Cuba sur la circulaire qu'il a envoyée à tous les États membres en janvier 2001 annonçant son intention de convoquer le Comité de coordination en mai 2001. Il est aussi revenu sur les longues consultations informelles qui ont eu lieu avec les États membres en vue de rendre plus transparent le processus de prise de décision.

35. Le président par intérim a indiqué en conclusion que, la proposition de la délégation de Cuba n'étant pas soutenue, il n'est donc pas nécessaire de procéder à un vote sur ce point.

36. La délégation de la Suisse a regretté que M. François Curchod ne se présente pas de nouveau au poste de vice-directeur général et a souhaité le remercier, au nom du Gouvernement suisse, pour son excellent travail et son professionnalisme. Son action dans le domaine de la propriété intellectuelle remonte au-delà de ses fonctions actuelles de vice-directeur général, et pendant ses 30 ans passés à l'OMPI il a énormément contribué au succès de l'Organisation. En tant que membre et État hôte de l'Organisation, la Suisse a toujours attaché une grande importance à la destinée de l'OMPI. La délégation de la Suisse estime qu'il est indispensable que, compte tenu de la position de pointe qu'occupe actuellement l'OMPI dans le domaine de la propriété intellectuelle et de manière à ce que l'excellence demeure la règle, les postes stratégiques à l'OMPI soient confiés à du personnel disposant des compétences techniques et des qualifications appropriées. Cette délégation pense qu'il faut être particulièrement attentif à ce que la direction des activités opérationnelles et, parmi elles, avant tout des systèmes d'enregistrement soit suffisamment dotée, tant par le nombre des cadres supérieurs qui y seront attribués que par leurs qualifications professionnelles et leur expérience technique. C'est avant tout le bon fonctionnement de ces systèmes internationaux de protection de la propriété intellectuelle qui fait la force de l'OMPI.

37. La délégation du Japon a appuyé les propositions relatives aux nominations, en particulier le renouvellement du mandat de M. Uemura. La délégation a noté que l'OMPI et la propriété intellectuelle continuent d'occuper une place importante et a espéré que les responsabilités au niveau de la haute direction de l'Organisation soient attribuées de façon appropriée de manière à ce que les compétences du personnel de l'OMPI soient utilisées de la façon la plus efficace possible.

38. La délégation des Pays-Bas a souhaité développer la déclaration faite par la délégation du Maroc. Elle a estimé que la représentation géographique ne doit pas être le seul critère de nomination à la haute direction. Il faut respecter un équilibre entre les pays développés et les pays en développement. La parité est une considération tout aussi importante et la délégation a indiqué que la présence d'une seule femme parmi les sept membres du groupe de la haute direction reste insuffisante. Il importe plus encore de réaliser un équilibre entre les postes technocratiques et les postes politiques, s'agissant en particulier d'une institution technique ou spécialisée. Enfin, la délégation a fait sienne la déclaration du directeur général selon laquelle le Bureau international n'est en aucun cas une agence pour l'emploi.

39. La délégation de la République populaire démocratique de Corée a fait sienne l'idée selon laquelle il convient de maintenir un équilibre régional approprié au sein de la haute direction de l'Organisation. Elle a suggéré de s'inspirer du principe de répartition géographique équitable pour réduire l'écart entre les pays sur-représentés et les pays sous-représentés à l'OMPI.

40. La délégation du Bangladesh a souscrit à la déclaration faite par la Malaisie au nom du groupe des pays d'Asie. Elle a fait observer que le nouvel ordre économique fondé sur les actifs incorporels est très concentré dans quelques pays. Elle s'est félicitée de la série de mesures à effet immédiat en faveur du développement durable de la propriété intellectuelle dans les pays les moins avancés présentée par l'Organisation à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés tenue à Bruxelles. La délégation du Bangladesh a formé le vœu que le directeur général réalise un équilibre dans la structure administrative de l'OMPI en termes de participation de pays développés et de pays en développement à l'occasion des prochains changements administratifs.

41. La délégation de la France a exprimé son soutien et ses remerciements au directeur général pour ces nominations. Elle s'est déclarée particulièrement reconnaissante pour la nomination de M. Petit, qui est bien connu à Genève et à l'OMPI, et a exprimé ses remerciements à tous les États membres qui ont appuyé les propositions du directeur général.

42. La délégation du Portugal a appuyé sans réserve les propositions avancées par le directeur général dans le document soumis au comité, qui s'inscrivent dans son objectif d'ouverture et de dynamisation de l'Organisation à travers le choix de personnes ayant des compétences et une expérience établies dans les domaines politiques autant que techniques, ce qui devrait favoriser l'aboutissement de nombreuses négociations constructives au sein de l'OMPI. La délégation a remercié le directeur général pour les nombreuses consultations qu'il a tenues à cette occasion.

43. La délégation de l'Algérie a souhaité s'associer à la déclaration faite par la délégation de Madagascar au nom du groupe des pays africains et a remercié le directeur général pour les consultations informelles qui ont précédé la réunion.

44. La délégation du Brésil s'est félicitée des propositions du directeur général concernant la nomination de M. Philippe Petit et de Mme Rita Hayes, compte tenu de l'expérience professionnelle de ces deux personnes. Elle s'est également déclarée favorable au renouvellement des mandats de MM. Gurry, Yu, Uemura et Castelo. La délégation attache en particulier une grande importance à la présence d'un fonctionnaire brésilien à un poste aussi élevé.

45. La délégation du Danemark a souhaité féliciter le directeur général pour sa capacité d'attirer des personnes aussi renommées à des postes de vice-directeur général et a fait part de sa satisfaction au regard du groupe actuel de la haute direction et de ses services exceptionnels. Elle a souhaité au directeur général et à l'Organisation beaucoup de succès dans leur action d'encadrement dans ce domaine extrêmement dynamique, complexe et de plus en plus important de la propriété intellectuelle.

46. La délégation de la Turquie a souligné que son pays est sous-représenté au Secrétariat de l'OMPI et espère que le directeur général attachera toute l'attention voulue aux demandes émanant de ressortissants turcs dans le cadre de ses efforts visant à assurer une répartition géographique plus équitable.

47. La délégation du Ghana a fait sienne la déclaration faite par Madagascar au nom du groupe des pays africains. En ce qui concerne la proposition relative au versement d'une indemnisation appropriée, elle s'est dite convaincue que le directeur général fera des propositions raisonnables qui permettront de préserver les intérêts de l'Organisation.

48. La délégation du Luxembourg a exprimé sa satisfaction de voir que Mme Hayes sera la première femme nommée à un poste de vice-directeur général à l'OMPI et a exprimé le souhait que les négociations relatives aux indemnisations se déroulent dans un esprit de transparence et que le Comité de coordination en soit pleinement informé.

49. La délégation du Canada s'est félicitée de la transparence et des consultations organisées suffisamment à l'avance, ainsi que de l'absence de politisation tout au long du processus. S'agissant de l'équilibre régional, elle a noté avec satisfaction que Mme Hayes sera une excellente représentante de l'Amérique du Nord au sein du groupe de la haute direction de l'OMPI.

50. Le directeur général a remercié les délégations de l'appui massif apporté à ses propositions et a fait observer que la décision traduit véritablement le lien de concertation qui existe entre les États membres et le Bureau international de l'OMPI, ainsi que la confiance que les États membres placent dans la direction de l'Organisation. Précisant un point concernant le paragraphe 14 du document WO/CC/46/2, le directeur général a informé les délégations qu'au 31 décembre 1999 le montant du fonds de réserve au titre de la cessation de services, établi en janvier 1984, s'élevait à quelque 13 millions de francs suisses. Pour une organisation internationale comme l'OMPI, il s'agit d'un moyen de gestion prudent et utile. Toutefois, compte tenu du caractère limité des ressources au titre de ce fonds, le directeur général s'efforcera à l'avenir d'en restreindre l'usage à l'indemnisation des membres de la haute direction, et en particulier à la catégorie spéciale D-2 et au-dessus. Cela permettra de s'assurer que ce fonds est utilisé avec efficacité, efficience et prudence.

51. M. Philippe Petit a fait la déclaration suivante :

“Monsieur le Président,

“Je remercie le directeur général de la confiance qu'il m'accorde et les membres du Comité de coordination d'avoir approuvé sa proposition.

“Je suis conscient des responsabilités d'une organisation qui doit, selon les termes du directeur général 'répondre aux attentes des États membres, du secteur privé, de la société civile, réaliser des gains de productivité, améliorer les services aux États

membres et à l'industrie, renforcer la capacité de l'Organisation à prévoir et répondre rapidement aux changements, passer du développement progressif de la propriété intellectuelle à la codification des règles, promouvoir l'idée de l'importance de la protection intellectuelle pour le bien-être économique et social”.

“J'éprouve, et je tenais à le dire aujourd'hui, le plus grand respect pour les éminents spécialistes de la propriété intellectuelle qui, au sein de l'Organisation, ont établi son excellente réputation et fait reconnaître sa compétence aux yeux du monde.

“Ayant eu l'honneur de présider une conférence diplomatique de l'Organisation, de participer à une de ses commissions consultatives, comme à travers les contacts réguliers que nous avons entretenus, j'ai pu prendre toute la mesure des qualités de l'Organisation, de ses membres et de son action.

“Sa réputation de très grande compétence ainsi solidement établie, l'OMPI est désormais promise à devenir une des organisations majeures du système des Nations Unies. Dans le monde d'aujourd'hui, encore plus dans celui de demain, la richesse intellectuelle prédomine et prédominera sur les ressources naturelles et la simple production industrielle. L'OMPI aura un rôle croissant à jouer. Elle devra élargir ses préoccupations et répondre à de nombreux défis, à l'interface entre la valorisation de la propriété intellectuelle et des progrès de la mondialisation, le droit au développement et les droits de l'homme, la diversité culturelle, richesse de l'humanité, la prise en compte des connaissances génétiques nouvelles aussi bien que des savoirs traditionnels et ancestraux.

“L'Organisation aura à renforcer sa coopération avec les autres institutions multilatérales, car elle a un rôle spécifique à remplir en conjonction avec les autres institutions dans ce qui est la préoccupation majeure aujourd'hui : humaniser la mondialisation en valorisant les droits et les capacités de chacun.

“Je vous remercie, Monsieur le Directeur général, ainsi que vous, Monsieur le Président et les membres du comité, de me donner l'occasion de mettre au service de l'Organisation l'expérience juridique, diplomatique et humaine que j'ai acquise dans d'autres cadres et dans différentes parties du monde.

“Je vous remercie, Monsieur le Président.”

52. Mme Rita Hayes a fait la déclaration suivante :

“Monsieur le Directeur général, Mesdames et Messieurs les Délégués, hauts responsables et membres du personnel de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle,

“Je suis honorée que le directeur général m'ait nommée au poste de vice-directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle. M. Idris nous a donné un exemple par sa campagne visant à mettre en place et à renforcer les régimes de protection des droits de propriété intellectuelle. Le directeur général a aussi fait en sorte que ces droits soient respectés et, ce faisant, il a contribué à faire mieux comprendre au public la notion de propriété intellectuelle.

“J’aimerais remercier le Gouvernement des États-Unis d’Amérique d’avoir proposé ma candidature à ce poste important. Pendant un certain nombre d’années, j’ai représenté les États-Unis auprès des milieux commerciaux internationaux et, ces quatre dernières années, j’ai été la représentante des États-Unis auprès de l’Organisation mondiale du commerce. Cette nomination faite par le directeur général me permettra de mettre mon expérience au service de votre organisation dynamique. Je suis heureuse d’être ici parmi vous, aujourd’hui, en sachant que dans les mois à venir nous œuvrerons ensemble à la réalisation des objectifs de l’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle.

“L’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle exerce des responsabilités au niveau mondial et a une envergure mondiale. Les pays qui ont renforcé leurs régimes juridiques et leurs systèmes de sanction des droits en ont conclu que des normes de propriété intellectuelle solides sont de nature à promouvoir leur développement économique. La mondialisation ouvre des perspectives pour toutes les nations. Si, aujourd’hui, les possibilités offertes au niveau mondial sont largement supérieures et potentiellement plus accessibles qu’à n’importe quelle autre époque de l’histoire du monde, il est de la responsabilité de toutes les nations d’aider les pays qui luttent pour leur développement. Dans la nouvelle économie, la politique commerciale peut ouvrir la voie vers la croissance, ou la bloquer.

“Je me réjouis à l’idée de servir le directeur général et vous-mêmes, mes collègues de l’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle. J’aimerais aussi vous remercier, Mesdames et Messieurs les Délégués des États membres, de la possibilité de poursuivre les objectifs que vous avez fixés.”

53. Le Comité de coordination de l’OMPI a approuvé le reclassement du poste de la catégorie de sous-directeur général à celle de vice-directeur général. Il a approuvé la nomination de MM. Roberto Castelo, Shozo Uemura et Philippe Petit et de Mme Rita Hayes aux postes de vice-directeur général pour la période allant du 1er décembre 2001 au 30 novembre 2003. Le Comité de coordination de l’OMPI a également approuvé la nomination de MM. Francis Gurry et Geoffrey Yu aux postes de sous-directeur général pour la période allant du 1er décembre 2001 au 30 novembre 2003.
54. La délégation de Cuba a exprimé de nouveau ses réserves au sujet du reclassement, qui sont consignées au paragraphe 33.
55. Le Comité de coordination a en outre autorisé le directeur général à déterminer l’indemnisation appropriée à verser au vice-directeur général et au sous-directeur général qui quitteront leurs fonctions pour la durée de leur nomination en qualité de fonctionnaires de l’OMPI restant à courir entre le 1^{er} décembre 2001 et la date applicable de leur départ à la retraite.

[L’annexe suit]

ANNEX/ANNEXE/ANEXO

I. MEMBRES/MEMBERS

ALGÉRIE/ALGERIA

Nor-Eddine BENFREHA, conseiller à la Mission permanente, Genève

ALLEMAGNE/GERMANY

Elmar HUCKO, Director General, Federal Ministry of Justice, Berlin

Jürgen SCHMID-DWERTMANN, Deputy Director General, Federal Ministry of Justice, Berlin

Karl FLITTNER, First Counsellor, Permanent Mission, Geneva

ARGENTINE/ARGENTINA

Marta GABRIELONI (Sra.), Consejera, Misión Permanente, Ginebra

AUSTRALIE/AUSTRALIA

Dara WILLIAMS (Ms.), Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

AUTRICHE/AUSTRIA

Robert ULLRICH, Head of Department, Austrian Patent Office, Vienna

Anton ZIMMERMANN, First Secretary, Permanent Mission, Geneva

BANGLADESH

Toufiq ALI, Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Md. Shahidul HAQUE, Counsellor, Permanent Mission, Geneva

BELGIQUE/BELGIUM

Simon LEGRAND, premier secrétaire à la Mission permanente, Genève

BRÉSIL/BRAZIL

Celso Luiz NUNES AMORIM, Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Francisco PESSANHA CANNABRAVA, Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

BULGARIE/BULGARIA

Dimitar GANTCHEV, Minister Plenipotentiary, Permanent Mission, Geneva

CANADA

Sven BLAKE, Counsellor, Permanent Mission, Geneva

CHILI/CHILE

Sergio ESCUDERO, Ministro Consejero, Representante Permanente Alterno ante la Organización Mundial del Comercio (OMC), Ginebra

CHINE/CHINA

MA Lianyuan, Deputy Commissioner, State Intellectual Property Office (SIPO), Beijing

HAN Li (Mrs.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

COLOMBIE/COLOMBIA

Luis Gerardo GUZMAN VALENCIA, Ministro Consejero, Misión Permanente, Ginebra

CÔTE D'IVOIRE

Désiré-Bosson ASSAMOÏ, conseiller à la Mission permanente, Genève

CUBA

Celia LABORA (Sra.), Ministra Consejera, Misión Permanente, Ginebra

Natacha GUMÁ GARCÍA (Sra.), Segunda Secretaria, Misión Permanente, Ginebra

DANEMARK/DENMARK

Preben GREGERSEN, Minister Counsellor, Permanent Mission, Geneva

ÉGYPTE/EGYPT

Fayza ABOULNAGA (Ms.), Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Ahmed ABDEL-LATIF, Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

ÉQUATEUR/ECUADOR

Rafael PAREDES, Representante Permanente Alterno, Misión Permanente, Ginebra

ESPAGNE/SPAIN

Joaquín PÉREZ-VILLANUEVA Y TOVAR, Embajador, Representante Permanente, Misión Permanente, Ginebra

Ana PAREDES (Sra.), Consejera, Misión Permanente, Ginebra

Victor VAZQUEZ, Consejero Técnico, Subdirección General de la Propiedad Intelectual, Ministerio de Educación, Cultura, y Deporte, Madrid

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE/UNITED STATES OF AMERICA

James FOLEY, Chargé d'affaires, Permanent Mission, Geneva

Michael A. MEIGS, Counsellor (Economic Affairs), Permanent Mission, Geneva

David NICHOLSON, Intellectual Property Attaché, Office of the United States Trade Representative, Geneva

Michael WAGG, Intern, Permanent Mission, Geneva

FÉDÉRATION DE RUSSIE/RUSSIAN FEDERATION

Constantin SHAKHMURADOV, Senior Counsellor, Permanent Mission, Geneva

FRANCE

Michèle WEIL-GUTHMANN (Mme), conseiller juridique à la Mission permanente, Genève

Daniel HANGARD, directeur général de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), Paris

GHANA

Kobina WUDU, Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Joseph Jainy Nwaneampeh, Minister Counsellor, Permanent Mission, Geneva

GRÈCE/GREECE

Emmanuel (Manolis) SAMOÛLIDIS, Director General, Industrial Property Organisation (OBI), Athens

GUINÉE/GUINEA

Cécé KPOHOMOU, chef du Service de la propriété industrielle (SPI), Ministère du commerce, de l'industrie et des petites et moyennes entreprises, Conakry

HONGRIE/HUNGARY

Miklós BENDZSEL, President, Hungarian Patent Office, Budapest

Péter CSIKY, Deputy Head, Legal Section, Hungarian Patent Office, Budapest

László HORVÁTH, Chargé d'affaires, Permanent Mission, Geneva

INDE/INDIA

Homai SAHA (Mrs.), Minister (Economic), Permanent Mission, Geneva

IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D')/IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF)

Ali HEYRANI NOBARI, Counsellor, Permanent Mission, Geneva

JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE/LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA

Mahmud AL-FTISE, Head of Industrial Property, Industrial Research Center (I.R.C.), Tripoli

JAPON/JAPAN

Takashi YAMASHITA, First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Toru SATO, First Secretary, Permanent Mission, Geneva

MALAISIE/MALAYSIA

Raja Zaib Shah RAJA REZA, Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

MEXIQUE/MEXICO

Adolfo Eduardo MONTOYA JARKIN, Director General, Instituto Nacional del Derecho de Autor (INDA), México

Gilberto GARDUÑO FERNÁNDEZ, Secretario Particular del Director General, Instituto Nacional del Derecho de Autor (INDA), México

Karla Tatiana ORNELAS LOERA (Sra.), Agregada Diplomática, Misión Permanente, Ginebra

NIGÉRIA/NIGERIA

Maigari Gurama BUBA, Second Secretary, Permanent Mission to the World Trade Organization (WTO), Geneva

OUGANDA/UGANDA

Joyce BANYA (Ms.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

PARAGUAY

Rodrigo UGARRIZA, Primer Secretario, Misión Permanente, Ginebra

PAYS-BAS/NETHERLANDS

Jennes H.A.C. DE MOL, First Secretary, Permanent Mission, Geneva

PORTUGAL

Álvaro MENDONÇA E. MOURA, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente, Genève

José Sérgio DE CALHEIROS DA GAMA, conseiller juridique à la Mission permanente, Genève

RÉPUBLIQUE DE CORÉE/REPUBLIC OF KOREA

AHN Jae-Hyun, First Secretary, Permanent Mission, Geneva

RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE/UNITED REPUBLIC OF TANZANIA

Abdulla Wazir RAMADHAN, Registrar-General, Registry of Trade Marks and Patents, Zanzibar

ROYAUME-UNI/UNITED KINGDOM

Joseph M. BRADLEY, Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

SÉNÉGAL/SENEGAL

André BASSE, premier secrétaire à la Mission permanente, Genève

SINGAPOUR/SINGAPORE

SEE Chak Mun, Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

ANN Hee Kyet, First Secretary, Permanent Mission, Geneva

SLOVAQUIE/SLOVAKIA

Kálmán PETÖCZ, Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Milan MÁJEK, Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

SLOVÉNIE/SLOVENIA

Andrej PIANO, Counsellor to the Government, Slovenian Intellectual Property Office (SIPO), Ministry of Economy, Ljubljana

SRI LANKA

K.J. WEERASINGHE, Minister (Economic and Commercial) and Permanent Representative to the World Trade Organization (WTO), Permanent Mission, Geneva

Gothami INDIKADAHENA (Mrs.), Counsellor (Economic and Commercial), Permanent Mission, Geneva

SUÈDE/SWEDEN

Henry OLSSON, Special Government Adviser, Ministry of Justice, Stockholm

SUISSE/SWITZERLAND

Alexandra GRAZIOLI (Mme), conseillère juridique à la Division du droit et des affaires internationales, Institut fédéral de la propriété intellectuelle, Berne

Raffael VONOVIER, secrétaire d'Ambassade, Mission permanente, Genève

Rita ADAM (Mme), collaboratrice diplomatique à la Division politique III, Section organisations internationales et politique d'accueil, Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), Berne

TURQUIE/TURKEY

Oğuz DEMIRALP, Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Yüksel YÜCEKAL, Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

UKRAINE

Mykola PALADIY, Chairman, State Department of Intellectual Property, Ministry of Education and Science, Kyiv

Olena SHCHERBAKOVA (Ms.), Senior Specialist, External Relations and Cooperation Division, State Department of Intellectual Property, Ministry of Education and Science, Kyiv

Vladyslav ZOZULIA, Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

URUGUAY

Carlos SGARBI, Ministro Consejero, Misión Permanente, Ginebra

VENEZUELA

Virginia PÉREZ PÉREZ (Sra.), Primer Secretario, Misión Permanente, Ginebra

YÉMEN/YEMEN

Ahmed Kamal NOMAN, First Secretary, Permanent Mission, Geneva

II. OBSERVATEURS/OBSERVERS

(dans l'ordre alphabétique des noms français des États)
(in the alphabetical order of the names in French of the States)

ARABIE SAOUDITE/SAUDI ARABIA

Saleh M. S. SHOAIB, Attaché, Permanent Mission, Geneva

BÉLARUS/BELARUS

Irina EGOROVA (Mrs.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

BOLIVIE/BOLIVIA

Florencia BALLIVIÁN DE ROMERO (Sra.), Embajadora, Representante Permanente, Misión Permanente, Ginebra

BOSNIE-HERZÉGOVINE/BOSNIA AND HERZEGOVINA

Todor DUTINA, Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Adnan MUJAGIC, Minister Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Dragana ANDELIC (Mrs.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Sanela AVDIC (Ms.), Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

CONGO

Delphine BIKOUTA (Mme), premier conseiller à la Mission permanente, Genève

CROATIE/CROATIA

Spomenka ČEK (Mrs.), Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

GABON

Patrick Florentin MALEKOU, conseiller à la Mission permanente, Genève

HONDURAS

Olmeda RIVERA (Sra.), Embajador, Representante Permanente, Misión Permanente, Ginebra

Karen P. CIS ROSALES (Srta.), Segunda Secretaria, Misión Permanente, Ginebra

IRAQ

Ghalib F. ASKAR, premier secrétaire à la Mission permanente, Genève

IRLANDE/IRELAND

Mícheál Ó RAGHALLAIGH, Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

LITUANIE/LITHUANIA

Rimvydas NAUJOKAS, Director, State Patent Bureau, Vilnius

LUXEMBOURG

Christiane DALEIDEN DISTEFANO (Mme), représentant permanent adjoint, Mission permanente, Genève

MADAGASCAR

Maxime ZAFERA, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente, Genève

Olgatte ABDU (Mme), premier secrétaire à la Mission permanente, Genève

MAROC/MOROCCO

Nacer BENJELLOUN-TOUIMI, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente, Genève

Fatima EL MAHBOUL (Mme), ministre plénipotentiaire à la Mission permanente, Genève

NICARAGUA

Santiago URBINO GUERRERO, Primer Secretario, Misión Permanente, Ginebra

PANAMA

Lilia CARRERA (Sra.), Analista de Comercio Exterior, Misión Permanente ante la Organización Mundial del Comercio (OMC), Ginebra

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO/DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO

SUAKA NZEZA na BEMBO, secrétaire général à l'industrie, Ministère de l'industrie, du commerce et des petites et moyennes entreprises, Kinshasa

MUANZA KATEMA, directeur de la propriété industrielle, Département de l'économie nationale et de l'industrie, Ministère de l'économie et de l'industrie, Kinshasa

Sébastien MUTOMB MUJING, deuxième conseiller à la Mission permanente, Genève

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE/DOMINICAN REPUBLIC

Federico Alberto CUELLO CAMILO, Embajador, Representante Permanente, Misión Permanente, Ginebra

Isabel PADILLA ROMÁN (Sra.), Consejera, Misión Permanente, Ginebra

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE/DEMOCRATIC PEOPLE'S REPUBLIC OF KOREA

JANG Chun Sik, Counsellor, Permanent Mission, Geneva

THAÏLANDE/THAILAND

Supark PRONGTHURA, First Secretary, Permanent Mission, Geneva

TUNISIE/TUNISIA

Hatem BEN SALEM, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente, Genève

Samia Ilhem AMMAR (Mlle), conseiller des affaires étrangères à la Mission permanente, Genève

Hédi MEKNI, conseiller des Services publics, Tunis

VIET NAM

VU Huy Tan, Counsellor, Permanent Mission, Geneva

III. BUREAU/OFFICERS

Président par intérim/Acting Chair: Kálmán PETÖCZ (Slovaquie/Slovakia)

Secrétaire/Secretary: Edward KWAKWA (OMPI/WIPO)

IV. BUREAU INTERNATIONAL DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA
PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (OMPI)/
INTERNATIONAL BUREAU OF THE WORLD INTELLECTUAL
PROPERTY ORGANIZATION (WIPO)

Kamil IDRIS, directeur général/Director General

Khamis SUEDI, conseiller spécial/Special Counsel

Yo TAKAGI, directeur, Bureau de la planification stratégique et du développement des politiques/Director, Office of Strategic Planning and Policy Development

Herman NTCHATCHO, directeur, Division de la gestion des ressources humaines/Director, Human Resources Management Division

Joachim MÜLLER, contrôleur et directeur, Bureau du contrôleur/Controller and Director, Office of the Controller

Svein ARNEBERG, directeur adjoint, Division de la gestion des ressources humaines/Deputy Director, Human Resources Management Division

Edward KWAKWA, conseiller juridique adjoint/Assistant Legal Counsel

[End of Annex and of document/
Fin de l'annexe et du document/
Fin del Anexo y del documento]